Cinquante quatrième année. - N° 13 A Samedi 18 et dimanche 19 janvier 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1093

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20190246. *Date de parution :* 22 décembre 2019.
Annonce numéro : 682. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

854 038 270 RCS Paris.
STUPENDA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 12000 EUR.
Adresse : 2-4, rue Saint-Blaise, 75020 Paris.
Origine du fonds : Fonds acquis par achat au prix stipulé de 360000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Restauration traditionnelle, sur place et à emporter. Traiteur, cours de cuisine ainsi que la vente de produits alimentaires et d'ustensiles de cuisine..
Adresse : 2-4, rue Saint-Blaise, 75020 Paris.
Précédent propriétaire : 494 952 716 RCS Paris. **DRACO.**
A dater du : 20 septembre 2019.
Date d'effet : 11 décembre 2019.
Date de commencement d'activité : 11 décembre 2019.
Publication légale : La Gazette du Palais *du* 12 décembre 2019.
Oppositions : Séquestre juridique de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel de Paris 11 place Dauphine 75053 PARIS CEDEX 01 pour la validité et la correspondance..
Commentaires : Mise en activité suite à achat de l'établissement principal. Adresse de l'ancien propriétaire :2-4 rue Saint Blaise 75020 Paris Date de l'acte : 11/10/2019 enregistré le 08/11/2019, Service départemental de l'enregistrement de Paris St-Hyacinthe, dossier 2019 00060341 référence 7544P61 2019 A 24751. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..